

POLITIQUE GENERALE DE HANDICAP –

Institut de formation en Soins Infirmiers et Département de Formation Continue et de Recherche 41

L’Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI IFAS IFA) et le Département de Formation Continue et de Recherche 41 remplissent les conditions pour accueillir et accompagner de manière individualisée les personnes en situation de handicap, en s’appuyant sur la Politique Handicap de l’établissement support, le Centre Hospitalier Simone Veil de Blois.

Cette politique fait l’objet, depuis plusieurs années, d’une formalisation dans le cadre d’une convention avec le Fond d’insertion pour les personnes handicapées de la fonction publique (FIPHFP).

De la détection à l’accompagnement et à l’orientation, en passant par l’adaptation et l’ajustement des formations, l’ensemble des professionnels est sensibilisé au handicap.

Des référents handicap sont identifiés et formés pour accompagner les apprenants à besoin spécifique. Une adresse mail générique pour chaque unité permet une première prise de contact facilitée :

- IFSI IFAS IFA : referenthandicap@ch-blois.fr
- DFCR 41 : departement.fcr41@ch-blois.fr
- CESU 41 : CESU41@ch-blois.fr

Notre politique handicap est orientée vers nos apprenants et vers les professionnels de l’établissement.

Adaptation de la formation : Des référents handicap sont disponibles pour analyser les besoins en formation, accompagner et envisager les adaptations utiles le cas échéant.

Accompagnement des apprenants en situation de handicap dit invisibles :

Le handicap invisible est un handicap qui n'est pas apparent, ce qui revient pour un individu au fait d'avoir une limitation durable des possibilités d'interaction sans que l'entourage ne puisse aisément comprendre qu'il s'agit bien d'un handicap. A noter qu'une forte proportion des handicaps sont invisibles.

POLITIQUE GENERALE DE HANDICAP –

Institut de formation en Soins Infirmiers et Département de Formation Continue et de Recherche 41

Accessibilité des locaux : les bâtiments répondent aux normes en vigueur.

Accessibilité de « Tout à tous »

Au-delà de l'accessibilité des locaux, les mesures d'accessibilité (accessibilité du cadre bâti, de l'information, des savoirs, etc.), sont des mesures générales indépendantes de la présence effective de personnes en situation de handicap dans l'espace concerné. On citera ici à titre d'exemple l'équipement en rampes d'accès, l'abonnement à des e-books, l'accessibilité des informations en ligne, etc...

Notre démarche d'accessibilité aux savoirs et pour l'insertion professionnelle du plus grand nombre passe par la généralisation de certaines innovations pédagogiques et de bonnes pratiques.

Ainsi nos objectifs sont :

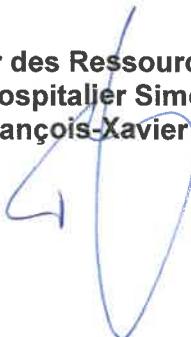
- ⇒ Mieux informer, communiquer sur l'accompagnement possible et les référents handicap
- ⇒ Mieux repérer, mieux accompagner et mieux orienter les apprenants en fonction de leur situation en sensibilisant les formateurs, mais aussi en proposant des activités adaptées et compatibles avec le métier et les compétences visés.
- ⇒ Développer des axes de pédagogies adaptées pour tous, afin de ne pas stigmatiser les situations singulières.

Ainsi la prise en compte des situations de handicap est une priorité pour nos différentes structures de formation comme le montre notre engagement dans notre politique qualité et le plan d'actions engagé.

Fait à Blois

le 21/11/2025

Le Directeur des Ressources Humaines
du Centre Hospitalier Simone Veil Blois
Monsieur François-Xavier BAUDE
Signature



Le Directeur de l'IFSI-IFAS-IFA,
Monsieur Christophe MALAVAUX
Signature

